

## SOINS POST-MORTEM

### Auteure :

**Suzanne Lebel, médecin de famille**

Professeure adjointe de clinique, DMFMU, Faculté de médecine, Université de Montréal

Responsable de l'UFCI-U en CHSLD (CHSLD Drapeau-Deschambault) pour le GMF-U de St-Eustache

Cogestionnaire médical programme SAPA et de l'implantation du plan d'Alzheimer en GMF, CISSS des Laurentides

2018

## SOINS POST-MORTEM

### APRÈS LE DÉCÈS

#### GÉNÉRALITÉS

1. Les premières minutes après le décès, **un relâchement musculaire généralisé** provoque une mâchoire tombante, un relâchement des sphincters (incontinences urinaire et fécale) et l'ouverture des yeux. Le relâchement de la mâchoire peut faire en sorte que le dentier ne tienne pas. Ne pas forcer la mâchoire. Envoyer plutôt les dentiers avec le corps dans un contenant fixé sur le linceul.
2. **La peau bleutée** : élever la tête du lit à 30°, et placer les bras le long du corps durant les soins : sinon, la gravité pousse le sang dans les parties les plus basses (fesses, nuque, lobes d'oreilles, coudes) donnant une couleur bleutée à la peau. Cette coloration est irréversible et le maquillage (embaumement) réussit difficilement à la masquer.
3. **La rigidité cadavérique** s'installe après 3 ou 4 heures après le décès. La rigidité cadavérique est une perte d'élasticité des tissus et un raidissement progressif de la musculature. Elle s'observe tout d'abord au niveau des muscles du visage et de la nuque, puis descend graduellement vers les pieds. Elle atteint un pic de rigidité 10 heures plus tard et se maintient entre 12 et 36 heures. Elle disparaît habituellement après trois jours.
4. **La température du corps** diminue de 1,5° par heure après l'arrêt du cœur, jusqu'à ce que le corps prenne la température de la pièce. Même si la peau est fraîche ou froide au toucher, la température reste assez chaude pour favoriser la prolifération des bactéries (nécrose des tissus). Il faut donc mettre le corps dans un endroit réfrigéré (morgue) le plus rapidement possible.
5. **Les marques et blessures** : il est important de s'assurer de manipuler le corps de la façon la plus douce possible parce que le risque de marques et de blessures à la peau augmente après le décès. Il est donc préférable de ne pas attacher les mains de la personne avant de l'envelopper dans le linceul. L'attache aux chevilles est optionnelle, les marques aux chevilles ne paraîtront pas à l'exposition du corps. Aussi, il faut remettre le dentier délicatement dans la bouche et ne pas forcer la bouche ni les gencives. L'embaumeur devra de toute façon enlever et remettre le dentier durant la procédure d'embaumement.
6. **La maison funéraire** devrait être contactée dès que possible par la famille du défunt, pour récupérer le corps. La brochure du gouvernement du Québec « *Que faire lors d'un décès?* » sera remise par la maison funéraire pour guider la famille dans les **procédures administratives** post-décès.

7. C'est le directeur funéraire qui transmet le constat de décès (formulaire SP-3) au Directeur de l'état civil du Québec. Les proches peuvent ensuite s'adresser au Directeur de l'état civil du Québec pour demander le **certificat de décès ou une copie d'acte de décès** dès que ce document est inscrit sur le registre de l'état civil du Québec. Le directeur funéraire fournit une déclaration de décès.

## CONSTAT DE DÉCÈS (MÉDECIN)

« *Death pronouncement is the final medical act. Handle with care.* » Bailey (2006)

### Avant le constat

- Soyez prêts à répondre aux questions :
  - événements des derniers jours? circonstances particulières?
- Évaluez la situation :
  - mort soudaine ou attendue? présence de la famille? Si non, famille contactée?
  - rituels religieux ou culturels?

### Pendant le constat

- Entrez dans la chambre avec une attitude calme et respectueuse
- Présentez-vous (nom et fonction) et demandez aux personnes présentes de faire de même
- Indiquez la raison de votre présence par une phrase de sympathie
- Discutez avec les personnes présentes de leur volonté (ou pertinence) à être présentes lors du constat

### Le constat clinique du décès

- Vérifiez le bracelet d'identification
- Vérifiez l'absence de pouls
- Vérifiez la dimension des pupilles et l'absence de réflexe photomoteur
- Vérifiez l'absence de réponse aux stimuli tactiles (ne pas chercher à induire de la douleur)
- Vérifiez l'absence de respiration spontanée
- Vérifiez l'absence de bruit cardiaque
- Notez l'heure du décès

## □ Après le constat

- Si vous êtes le médecin du défunt :
  - offrez votre disponibilité à répondre aux questions dans les jours qui viennent, si approprié
- Si vous êtes le médecin de garde :
  - assurez la famille que le médecin traitant **sera avisé** du décès de la personne
- Notez dans le dossier :
  - la date et l'heure où l'absence de signes vitaux a été constatée<sup>1</sup>
  - la date et l'heure du constat médical du décès
  - l'absence de pouls, de respiration, de bruits cardiaques, de réflexe pupillaire, etc.
  - la cause probable du décès
  - la présence de la famille ou les contacts faits
  - la réaction de la famille, si pertinent
  - la présence d'autres intervenants (prêtre, travailleur social, etc.), si approprié
- Remplissez la feuille sommaire :
  - notes complémentaires sur le séjour, qui résument l'histoire médicale de la personne décédée. **Généralement, la feuille sommaire est remplie par le médecin traitant (le médecin de garde ne remplit jamais la feuille sommaire), dans les jours qui suivent le décès.**
- Complétez le formulaire de *certification médicale de décès SP-3*. La date et l'heure du décès réfèrent à la constatation de l'absence des signes vitaux et non à la visite médicale.

La maison funéraire a besoin du formulaire SP-3 pour disposer du corps. La rigueur dans la rédaction du formulaire SP-3 facilite le déroulement des procédures post-mortem, ce qui permet à la famille de se concentrer sur le deuil.

Traduit et adapté de :

Bailey, F.A. & Williams, B. R. (2005). Preparation of residents for death pronouncement : a sensitive and supportive method, *Palliative and Supportive Care*, 3(2), 107-14

---

<sup>1</sup> La date et l'heure du décès devraient référer à l'absence de signes vitaux, généralement constatée par l'infirmière. Le constat médical du décès se fait souvent plus tard.

## SOINS POST-MORTEM (PAB, INF. AUXILIAIRE)<sup>2</sup>

*Les soins post-mortem sont les derniers moments de soins, de respect et de compassion qu'on puisse offrir à la personne.*

### □ Après le décès

1. Assurez-vous que la procédure respecte les rituels post-mortem du résident et de sa famille.
2. Tirez les rideaux autour du lit et mettez des gants non-stériles
3. Fermez les yeux de la personne en exerçant une légère pression vers le bas durant quelques secondes.
4. Enlevez les bijoux. L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire doit enlever tous les tubes (soluté, sonde urinaire, etc.) et changer les pansements souillés par des pansements propres.
5. Procédez à un bain partiel et peignez les cheveux.
6. Changez la jaquette d'hôpital et s'assurer que le lit est propre.
7. Alignez le corps. Les bras peuvent être croisés au niveau de l'abdomen ou laissés le long du corps.
8. Si la personne avait des prothèses dentaires, tentez de lui remettre, sans forcer,
  - il est possible que la mâchoire reste relâchée. Si vous voulez fermer la bouche, soulevez la tête de la personne avec un oreiller ou mettez une serviette roulée sous le menton.
9. Placez un oreiller sous la tête et couvrez le corps avec un drap, jusqu'à la taille.
10. Ramassez le matériel souillé et mettez de l'ordre dans la chambre.
11. Faites une liste des effets personnels (formulaire d'inventaire des objets personnels – IUGM-95).
12. Invitez la famille à se recueillir auprès du défunt si elle le désire.
13. Remettez à la famille tous les articles personnels et faites signer le formulaire d'inventaire des objets personnels – IUGM-95.

*Il faut attendre deux heures après le décès avant de déplacer le corps.*

---

<sup>2</sup> Politique 200-21 « Décès d'un bénéficiaire » - IUGM  
Méthode de soins 9.12 « Hygiène personnelle – soins post-mortem » IUGM

## □ Après le départ de la famille

1. Adressographiez les trois étiquettes d'identification.
2. Placez le linceul sous le défunt.
3. Recouvrez le corps de la tête aux pieds avec un drap, en attente du constat de décès par le médecin.

*Vous pouvez laisser une jaquette d'hôpital et/ou une couche-culotte au défunt, même à l'intérieur du linceul. Assurez-vous toutefois que les vêtements ne laissent pas de marques.*

## □ Après le constat de décès et le départ de la famille

1. Retirez le drap qui couvre le corps.
2. Repliez les bras sur l'abdomen ou les laissez le long du corps :
  - Il n'est pas recommandé d'attacher les bras avec les attaches car cela risque de laisser des marques. Ne pas mettre la mentonnière, laisser plutôt une serviette roulée sous le menton.
3. Attachez une étiquette d'identification au gros orteil du pied droit.
4. Repliez le linceul tel qu'illustré sur la fiche technique fournie avec le linceul.
5. Les cordons ne servent qu'à tenir le linceul en place. Au besoin, attachez les cordons au-dessus des coudes, à la taille, en bas des genoux. Ne pas attacher de façon serrée car cela risque de laisser des marques sur le corps.
6. Fixez une étiquette d'identification au niveau de la taille.
7. Transportez le corps à la morgue une fois le constat de décès signé (clé au service de sécurité ou coordonnateur).

*Le relâchement de la mâchoire peut faire en sorte que le dentier ne tienne pas. Envoyez plutôt les dentiers avec le corps dans un contenant fixé sur le linceul. **Réplétion volontaire***

## SOINS POST-MORTEM (INF. AUXILIAIRE, INFIRMIÈRE)<sup>3</sup>

*Les soins post-mortem sont les derniers moments de soins, de respect et de compassion qu'on puisse offrir à la personne.*

### Après le décès

1. Avisez le médecin traitant ou le médecin de garde de l'absence de signes vitaux.

#### **Après l'avis au médecin :**

2. Avisez le service d'accueil/archives au 3502.
3. Enlevez tous les tubes (soluté, sonde urinaire, etc.) et changez les pansements souillés par des pansements propres. Dans le doute, laissez les cathéters qui présentent de la résistance ou pour lesquels des procédures normalement chirurgicales sont requises. Assurez-vous par contre de clamper ces cathéters.
4. Assurez-vous que les soins post-mortem respectent les croyances et les volontés du résident et de sa famille.
5. Assistez le préposé au bénéficiaire au besoin pour dispenser les soins post-mortem et faire la liste des objets personnels du bénéficiaire défunt (formulaire IUGM-95).
6. Invitez et accompagnez la famille auprès du défunt si elle le désire, en offrant tout le soutien nécessaire.
7. Dans la mesure du possible, respectez les demandes de la famille (temps, rituels, etc.) ou tentez de trouver un terrain d'entente raisonnable.
8. Assurez-vous que le formulaire d'inventaire des objets personnels du bénéficiaire décédé (IUGM-95) est complété, signé et que les articles personnels soient remis à la famille avant son départ.

*Il faut attendre deux heures après le décès avant de déplacer le corps  
(réplétion volontaire)*

### Avant le transport du corps à la morgue

1. Complétez le dossier en indiquant :
  - la date et l'heure à laquelle l'absence de signes vitaux a été constatée par le personnel soignant,
  - les circonstances entourant le décès,
  - la date et l'heure à laquelle le médecin a été avisé du décès,

---

<sup>3</sup> Politique 200-21 « Décès d'un bénéficiaire » - IUGM

Méthode de soins 9.12 « Hygiène personnelle – soins post-mortem » IUGM

- la présence de la famille ou la date et l'heure des contacts faits pour aviser la famille (qui, quand, réactions),
  - la date et l'heure du transport du corps à la morgue,
  - le suivi des objets personnels du défunt (remis à qui, placés où, etc.).
2. Si le défunt était porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques, de tuberculose ou de toute autre infection virale ou bactérienne importante, l'inscrire sur les étiquettes d'identification.
  3. Si des cathéters ont été laissés en place, indiquez-le sur l'étiquette d'identification.
  4. Assurez-vous que le formulaire *certification médicale de décès SP-3* est complet. Le directeur funéraire a besoin de ce formulaire pour disposer du corps.
  5. Dès qu'il est complété, le formulaire doit être envoyé au service d'accueil/archives avec carte d'assurance-maladie de la personne (durant les heures ouvrables, si non aviser le coordonnateur).
  6. L'ensemble du dossier doit être apporté au service d'accueil durant les heures ouvrables (un délai de trois jours **(le dossier peut rester à l'étage jusqu'à une semaine, à l'IUGM, pour permettre au MD de finaliser le dossier)** est accepté).